Résolution présentée par la délégation du Sénégal

Thème Droits Politiques et Sociaux

Concerne En Finir Avec Les Dettes Odieuses et Coloniales

L'Assemblée Générale,

Alarmée par l'ampleur de la dette publique extérieure des pays du Sud, qui atteignait 12 300 milliards de dollars en 2025 selon ONU Commerce et développement, et dont les remboursements injustes écrasent ces pays en crise, les empêchant d'investir au profit de leur propre population,

Observant que la dette publique des pays africains, estimée à 1860 milliards d'euros en 2024 d'après le FMI et Africa24, a explosé, dont celle du Sénégal qui a atteint 132% de son PIB à la fin de l'année 2024 selon Allianz Trade, bloquant ainsi toutes les possibilités de développement autonome,

Soulignant que cette dette provient de taxes injustes et de dettes coloniales imposées par la force, contraignant les nouveaux États libres à rembourser l'argent qui avait servi à les coloniser et à les exploiter, comme le démontrent les analyses du CADTM et de SenePlus,

Convaincue que le poids de ces dettes réduit les ressources dont les États disposent pour répondre aux besoins essentiels de leurs populations, notamment dans les domaines de la santé, comme à Haïti, à qui la France a imposé une taxe de 150 millions de francs en 1850, menant ainsi le pays à une situation de sous-développement sanitaire et économique, comme le rapporte la RTBF,

Notant que de nouveaux prêts, comme l'accord de 2.2 milliards de dollars signés par le Sénégal avec le FMI en septembre 2026, ne font que générer de nouvelles dettes, dénoncées notamment par la Coalition pour l'Abolition des Dettes illégitimes du Sénégal qui relève que ces règles sont imposées sans l'accord des citoyens,

Décide d'exiger l'annulation totale, immédiate et inconditionnelle de la dette publique due par les pays anciennement colonisés à leurs anciens États colonisateurs et de requalifier cette dette de "dette odieuse" et illégitime au regard de l'histoire ;

- de créer le comité V.O.L (Vérifications des Obligations et des Liquidations) chargé d'évaluer la dette de chaque ex-état colonisé, pour de dénoncer les transferts illicites de richesses ;

- de faire reconnaître la responsabilité totale des anciens États colonisateurs, en exigeant des réparations financières afin de compenser les injustices économiques subies par les pays du Sud, en complément de l'annulation de leurs dettes.

Le texte français fait foi.